



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement public

Question écrite n° 24439

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait qu'une partie de l'aide publique aux partis politiques est calculée en fonction des voix obtenues lors des élections législatives. Pour la comptabilisation, chaque candidat déclare un parti de rattachement. Dans un souci de transparence, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait de rendre publiques les déclarations de rattachement des candidats.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a déjà posé cette question dans des termes presque identiques (J.O., Assemblée nationale, débats parlementaires, questions, du 22 juin 1998 p. 378). Le contexte n'ayant pas évolué depuis, l'auteur de la question est prié de se reporter à la réponse ci-dessus référencée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24439

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 405

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1604